

République Française



Thématique	Année	Mois	N°
DRH	2023	02	781

ARRETE MUNICIPAL

SERVICE/DIRECTION : GCA/DRH 002423 EAL	OBJET : PERSONNEL COMMUNAL DELEGATION DE SIGNATURE Madame BONVALET Charlotte Attaché
--	---

Le Maire de la Ville de Nîmes,

VU le Code Général de la Fonction Publique ;
VU le Code général des Collectivités Territoriales ;
VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
VU l'article R 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'article R 2213-2 à R 2213-50 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

ARRETE


ARTICLE 1 : A compter du 01/03/2023, Monsieur Jean-Paul FOURNIER, Maire de NIMES, donne sous sa surveillance et responsabilité, délégation de signature à **Madame BONVALET Charlotte**, pour :

- La demande d'inhumation (cercueil et urne)
- La demande d'exhumation
- La réduction de corps
- La crémation après exhumation
- Le transfert de corps après mise en bière
- Les courriers divers types

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au recueil des Actes Administratifs.

Notifié le :
Signature de l'agent

Fait à Nîmes, le 20/02/2023
Le Maire,



Jean-Paul FOURNIER